# Hendaye (64) : Femme voilée refusée, une restauratrice condamnée à 600 euros d'amende (MàJ)

29/11/2022 à 17h27



## 29/11/2022

Elle avait refusé de servir une femme musulmane dans son petit restaurant d'Hendaye. Une femme de 64 ans a été condamnée pour discrimination fondée sur la religion. Le tribunal judiciaire de Bayonne l'a condamnée à une amende de 600 euros ce mardi 29 novembre.

Francebleu

## 15/11/2022

La restauratrice de Chez Patxi avait empêché une femme et son fils, originaires de Pau, d'entrer sous prétexte du voile de la mère. Devant les juges, ce mardi 15 novembre, elle a justifié son geste par son propre passé. Délibéré le 29 novembre

L'affaire avait fait grand bruit. Le 29 mai, une restauratrice

d’Hendaye refuse de laisser entrer un homme et sa mère, porteuse d’un voile, arguant qu’elle était « habillée comme à la Préhistoire ». La scène, filmée et partagée sur les réseaux sociaux, avait suscité une vague d’émotion. La propriétaire de l’établissement Chez Patxi comparaissait ce mardi 15 novembre, devant le tribunal de Bayonne, pour discrimination fondée sur la religion. Le parquet, jugeant les propos « infamants », a requis 600 euros d’amende. Les juges se sont laissés jusqu’au 29 novembre pour délibérer.

[…]

Sud-Ouest

---

# 02/06/2021

**Une restauratrice d’Hendaye doit être présentée à un juge jeudi en vue de sa mise en examen après que les clients de son restaurant ont déposé plainte pour “discrimination fondée sur la religion réelle ou supposée” d’une personne. Le 29 mai dernier, elle avait refusé l’entrée de son établissement à une femme en raison de son voile.**

[…]

Le 29 mai dernier une femme et son fils se s’étaient vus refuser l’entrée de l’établissement situé sur le front de mer de cette ville côtière proche de l’Espagne. S’ensuit une discussion entre la restauratrice et le fils, filmée par ce dernier et postée sur les réseaux sociaux. Sur l’extrait visible sur internet, on entend la propriétaire, non identifiable et portant une croix autour du cou, décrire la cliente comme “habillée comme dans la préhistoire”

L’homme a par la suite déposé plainte pour “discrimination” au commissariat de Pau, selon le parquet.

Europe1

---

# 31/05/2021

> *Depuis quelque temps on constate que de plus en plus de restaurateurs se permettent de refouler ouvertement des gens pour leur origine ou leur confession.*
>
> *Signalez publiquement ce type d'agissements afin que l'on y mette jamais les pieds et privilégiez nos commerces locaux.*
>
> *— Tajmaât (@Tajmaat_Service) May 30, 2022*

Une femme voilée s'est vu refuser l'entrée dans un restaurant d'Hendaye (Pyrénées-Atlantiques), à la frontière espagnole, dimanche après-midi. La scène a été filmée par le fils de cette femme, qui voulait y inviter sa mère.

Postée sur les réseaux sociaux, la vidéo, dans laquelle on entend la restauratrice basque dire qu'elle ne veut pas « d'une femme habillée comme à la préhistoire » dans son établissement, a été vue plusieurs dizaines de milliers de fois. Le restaurant est quant à lui inondé de messages l'accusant de « racisme » et de « discrimination. » Certains internautes ont par ailleurs confondu ce restaurant d'Hendaye, avec un autre portant le même nom, mais situé à Anglet. Le propriétaire de ce dernier regrette être victime lui aussi de « commentaires désobligeants » sur les réseaux sociaux.

Dans les colonnes de *Sud Ouest* qui a révélé l'affaire, le fils de la femme refoulée dimanche explique qu'il voulait « faire une surprise » à sa mère en l'invitant au restaurant. Il assure que le voile de sa mère consistait en un foulard noué autour du visage.

La propriétaire de l’établissement a de son côté expliqué qu’elle « n’accepte rien de ce qui peut s’apparenter à un outil de soumission de la femme. » Le fils de la femme voilée a déposé plainte pour discrimination au commissariat de Pau.

20Minutes